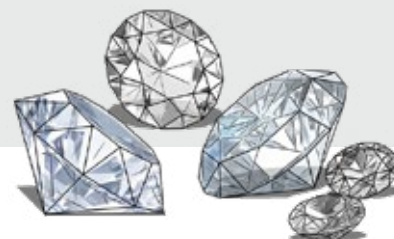


# Focus Prévoyance

Mai 2022

**Les coûts de 2<sup>e</sup> pilier** Combien coûte un franc de la prévoyance? **Entretien** La transparence s'est établie **Dossier Caisses de pensions cantonales** Un changement d'époque  
**L'univers de la prévoyance en 2000 caractères** Le compte témoin **News** Informations et actualités



**Claudio Zemp**  
rédacteur «Focus Prévoyance»

## Pauvre Adam

La question concernant la facture est une exception qui confirme qu'il n'existe pas de question idiote. Au restaurant, celui qui demande au serveur combien ça coûte se verra recevoir un papier en retour. C'est exactement ce qui est arrivé à Adam Riese, de Bâle, un personnage fictif. Le personnel a supposé que la question avait été posée par pure envie de dépenser de l'argent. Ou au moins pour la raison suivante: «celui qui demande paie». Adam a payé sans broncher.

Souvent, on entend les gens se plaindre que la vie est chère. Tout coûte: le logement, la nourriture, les loisirs ... Sans parler des frais généraux, des assurances et des impôts. La prime d'assurance-maladie d'Adam lui coûte à elle seule 483 francs par mois. Ainsi, l'année dernière, il a dépensé 5796 francs uniquement pour payer les primes, et il craint déjà la hausse des primes en 2023.

L'argent file également dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers. Pour ce numéro de Focus Prévoyance, nous nous sommes demandé combien coûte un franc de la prévoyance. La réponse n'est pas aussi simple que la question. Elle a toutefois éclairé le «générateur de coûts» moyen Adam. Nous espérons que la réponse vous convaincra également. Cette révélation ne devrait en tous cas pas vous coûter plus cher que le temps que vous passerez à lire notre publication.

# Combien coûte un franc de la prévoyance?

Comme souvent dans la prévoyance professionnelle, à une question simple on obtient une réponse compliquée. Mais ne vous laissez pas intimider et plongez-vous avec nous dans l'univers des coûts du 2<sup>e</sup> pilier.



Dans la prévoyance professionnelle, on distingue deux blocs de coûts: les coûts administratifs et les coûts de gestion de la fortune.

## *Coûts de gestion de la fortune*

Commençons par les coûts de gestion de la fortune: les coûts moyens de gestion de la fortune des caisses de pension sont de près de 0.5 % du volume de placement. Lors de l'attribution des mandats, les grandes caisses de pension peuvent profiter des effets d'échelle et s'en sortent un peu mieux dans ce domaine. Mais elles investissent plus d'argent dans le domaine «cher» des placements alternatifs et non liquides. Globalement, on n'observe donc pas de différence systématique entre les grandes et les petites caisses de pension en ce qui concerne les coûts de gestion de la fortune ([voir aussi l'interview d'Ueli Mettler](#)).

## *Coûts administratifs*

Les coûts administratifs par personne assurée sont en moyenne de 347 francs par an. Ici, les grandes caisses de pension sont en général moins chères que les petites. Les effets d'échelle, par exemple en ce qui concerne les investissements informatiques, font leur effet. Les institutions collectives sont un peu plus chères (en moyenne 368 francs) que les autres, ce qui s'explique par la charge administrative plus importante liée aux entrées et sorties des affiliés.

## **Combien coûte désormais le franc de la prévoyance (vieillesse)?**

Penchons-nous maintenant sur la question du titre. Les cotisations de risque sont exclues à ce stade. Elles peuvent être considérées comme une prime d'assurance en cas de décès ou d'invalidité et sont également indiquées séparément sur le certificat de prévoyance.



**Kaspar Hohler**  
rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

	Salaire assuré	Cotisation d'épargne annuel (10%)	Capital d'épargne	Coûts administratifs	Coûts de gestion de la fortune (0.5%)	Total coûts
<b>Assuré A</b>	50 000	5000	200 000	347	1000	1347
<b>Assuré B</b>	60 000	6000	50 000	347	250	597

Ces chiffres utilisés dans cet article sont tirés de l'étude de Swissscanto 2021 ainsi que des statistiques des caisses de pension 2020 de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Pour chaque assuré, tout dépend du montant qu'il gagne et du montant qu'il a déjà épargné. Deux exemples sont mentionnés dans le tableau. Nous supposons que leur institution de prévoyance présente des coûts qui correspondent exactement à la moyenne et que leurs bonifications de vieillesse correspondent à 10 % du salaire (moitié employé/employeur).

L'assuré A a plus de capital d'épargne que l'assuré B, mais gagne moins. Les coûts s'élèvent à 27 centimes par franc épargné pour A, et à 10 centimes pour B. L'image du franc de prévoyance est manifestement déformée par le capital d'épargne disponible: plus une personne assurée est âgée, plus son capital d'épargne est élevé et plus les coûts de gestion de la fortune en francs sont importants.

La répartition des coûts de gestion de la fortune sur les cotisations n'est donc pas vraiment correcte, le critère de comparaison devrait être ici le capital de prévoyance. Par ailleurs, on constate que les coûts administratifs (un montant fixe en général) pèsent plus lourdement, en pourcentage, sur les personnes ayant des salaires moins élevés.

### Peu ou beaucoup?

Une raison qui explique pourquoi les caisses de pension font régulièrement les gros titres est la loi des grands nombres. Pour une fortune de prévoyance de plus de 1 000 000 000 000 (soit 1 billion) de francs, les 0.5 % de coûts de gestion de la fortune s'élèvent à 5 milliards de francs. Toutefois, si l'on compare ce chiffre avec les coûts de gestion de la fortune des particuliers (notamment aussi

des produits 3a) ou avec ceux des institutions de prévoyance à l'étranger, il faut bien le reconnaître: la prévoyance professionnelle en Suisse investit de manière efficace en termes de coûts.

On constate la même chose pour les coûts administratifs. La valeur moyenne de 347 francs par assuré ne semble pas exagérée au vu des charges et de toutes les obligations réglementaires – d'autant plus que les frais administratifs ne sont généralement plus prélevés auprès des bénéficiaires de rentes, bien que des charges soient également prélevées pour eux.

La loi des grands nombres s'applique aussi aux coûts engendrés par la concurrence entre les institutions collectives. On peut à juste titre considérer comme choquant que plusieurs centaines de millions de francs soient versés chaque année aux courtiers par le biais des courtages. D'autres mesures de publicité et de marketing devraient être prises pour un montant similaire. Estimons grossièrement les dépenses à 500 mios de francs – un grand chiffre. Les institutions collectives gèrent toutefois une bonne moitié des fonds de prévoyance, supposons donc ici 500 milliards de francs. Les coûts de publicité d'affiliation s'élèveraient donc à 0.1 % des actifs gérés.

Ces coûts sont-ils élevés ou bas? Comme partout, il s'agit de mettre en équilibre les coûts par rapport aux prestations. En chiffres absolus, les coûts peuvent sembler élevés. En chiffres relatifs, en particulier par rapport aux capitaux investis, ils peuvent être qualifiés d'adéquats pour les caisses de pension bien gérées.

### Et l'AVS?

Souvent, on entend que le 1<sup>er</sup> pilier est beaucoup moins cher que le 2<sup>e</sup> pilier et par conséquent plus «rentable». Il n'est pas possible de dire si c'est le cas ou pas parce que c'est comparer des pommes avec des poires.

Le fonds de placement de l'AVS, de l'AI et de l'APG (Compenswiss) gère environ 40 mias de francs et a affiché en 2021 des coûts d'exploitation et de gestion de la fortune de 0.19 %. Cela est moins que les coûts moyens de gestion de la fortune des caisses de pension. Cela s'explique d'un côté par le grand volume de placements et de l'autre par l'allocation de la fortune: contrairement aux caisses de pension, Compenswiss n'est pas un investisseur orienté sur le long terme, il doit investir sa fortune de manière liquide et conserver d'importantes liquidités. Environ 15 % sont détenus sous forme d'argent liquide, dont la majorité est exclue des taux d'intérêt négatifs de la BNS. De l'argent investi, une bonne moitié va dans les obligations, le reste dans les actions et l'immobilier – à l'exception de ces derniers, ce sont des placements «avantageux». Aucun placement alternatif coûteux n'est effectué.

Les coûts administratifs de l'AVS sont estimés à 219 mios de francs dans la statistique AVS 2020, soit 0.5 % des rentes versées de 45 mias de francs (l'AVS comptait environ 2.4 mios de rentes de vieillesse et 201 000 rentes de survivants). Les coûts sont ainsi nettement plus bas que ceux de la prévoyance professionnelle (voir plus haut). Le volume de placements est toutefois bien plus important dans la LPP, tout comme la charge administrative, si l'on pense par exemple à tous les changements de caisse, aux versements anticipés EPL ou aux cas de prestations complexes.

# La transparence s'est établie

Dans le 2<sup>e</sup> pilier, il existe trois composantes de coûts. Cette dernière décennie, les chiffres sont restés étonnamment stables. Même la transparence des coûts a augmenté, explique le conseiller Ueli Mettler dans l'interview.

## A quel chiffre clé relatif aux coûts les assurés de la prévoyance professionnelle doivent-ils être attentifs?

Les coûts du 2<sup>e</sup> pilier comprennent trois composantes: charge administrative, charge de gestion de la fortune et primes de coûts sur contrats de réassurance.

## Quelle est la taille des morceaux du «gâteau des coûts»?

Les coûts de gestion de la fortune se taillent la part du lion. Les comptes d'exploitation ou les annexes indiquent le montant des composantes et les relations. Conformément à la statistique actuelle des caisses de pension de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la part la plus importante est la charge de gestion de la fortune (0.45 %). Les coûts liés à l'administration de la caisse de pension (0.09 %) sont nettement plus faibles, ainsi que les primes de coûts sur contrats de réassurance (0.07 %).

## En 2011, vous avez publié la première étude sur la transparence des coûts dans la LPP.

### Qu'est-ce qui a changé au niveau des coûts cette dernière décennie?

Le changement se situe surtout dans les coûts de gestion de la fortune. C'est à cela que cette étude se réfère. Les directives de la CHS PP de 2013 ont eu des effets.



Ces dix dernières années, un changement de la stratégie d'investissement a eu lieu sous la contrainte des risques.



Ueli Mettler,  
Dr. oec., Partner c-alm

Depuis, la norme de présentation de ces coûts s'est établie. Depuis que ces coûts TER doivent être présentés de manière transparente, ils sont également plus ou moins constants à 0.45 %.

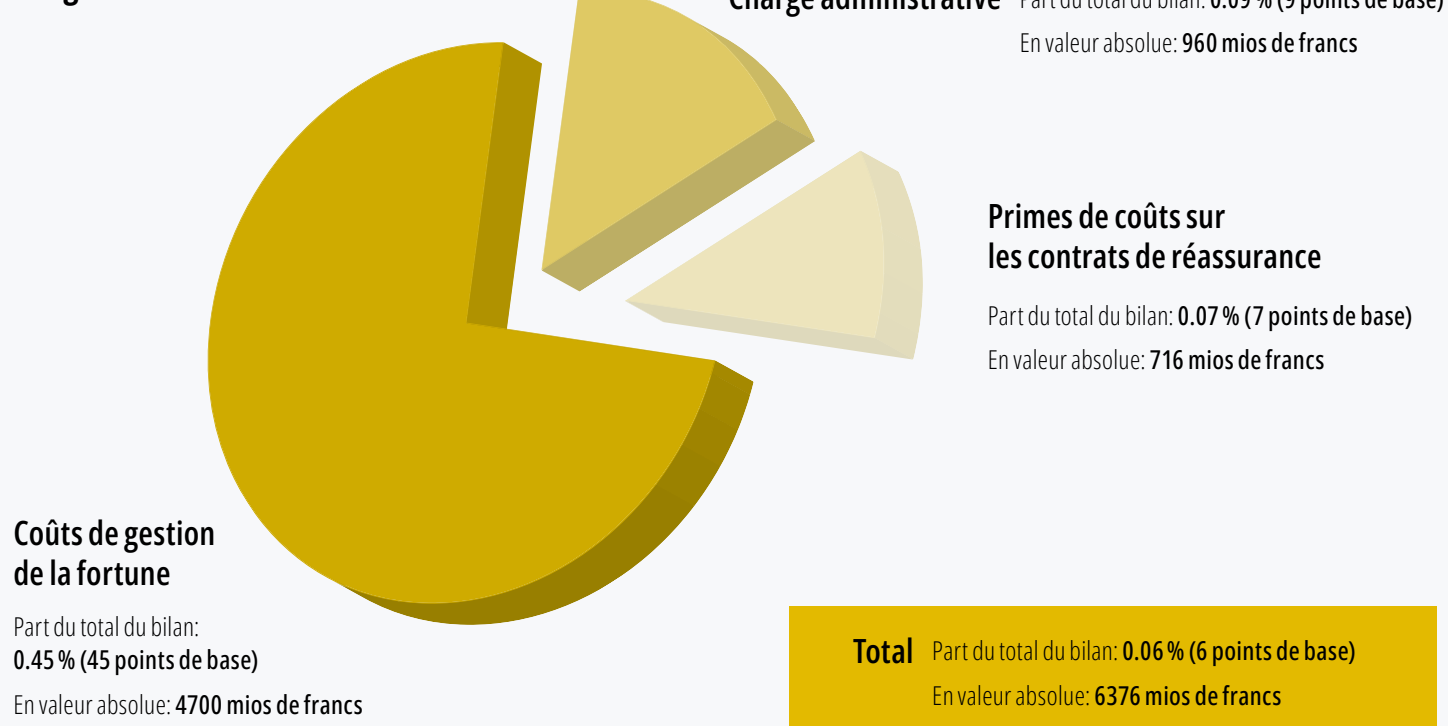
## Cela signifie-t-il que les coûts sont restés les mêmes?

Non. Il y a deux effets qui se neutralisent plus ou moins entre eux. Nous constatons qu'au cours de ces dix dernières années, sous la contrainte du risque, il y a eu un changement dans la stratégie d'investissement. La part des valeurs nominales a baissé, en particulier celle des obligations. En revanche, la part des valeurs réelles a été augmentée, en particulier les sous-catégories de l'immobilier et des placements alternatifs. Selon l'indice CS, environ 10 % des actifs ont été ainsi substitués. Les valeurs réelles non cotées en particulier ont un ratio de coûts beaucoup plus élevés que les valeurs nominales. A un niveau de coûts stable, les coûts de gestion de la fortune enregistrés en moyenne dans les comptes d'exploitation auraient donc dû augmenter à cause de cet effet de substitution.

## Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas?

Ma thèse est qu'une discipline des coûts a eu lieu au sein des catégories de titres actions et obligations. Le niveau des coûts de mise en œuvre a baissé au

## Le «gâteau des coûts»



Source: Statistique des caisses de pensions, BFS 2020

cours de ces dix dernières années. Le transfert de la stratégie de placement vers des classes de placement plus coûteuses, comme l'immobilier et les placements alternatifs, est donc compensé par des réductions supposées des coûts de gestion des catégories de titres liquides. Au final, ces deux effets se neutralisent.

### Où peut-on encore rattraper du retard en ce qui concerne la transparence?

La divulgation de la charge de gestion de la fortune n'est pas un concept de coûts complets. Cela a été délibérément mis en place en 2013. Si on ajoute également les coûts qui, conformément à la CHS PP, ne doivent pas être divulgués, par exemple les coûts de spread dans le négoce d'obligations ou de devises ou d'autres coûts de transaction, nous estimons les coûts complets à 0.56 %. On ne peut toutefois pas chiffrer ces coûts avec précision. Mais si on les connaissait, cela n'aurait pas d'effet. C'est pourquoi ils sont négligeables.

### Donc on ne pourrait plus rien épargner du côté des placements?

Pour ce qui est des coûts de gestion de la fortune, la transparence est suffisante. Il y a eu une sensibilisation des investisseurs aux coûts. Il n'existe plus non plus de mauvaise allocation ou de mauvaises décisions de placement en raison d'un manque de transparence. Aujourd'hui, les investisseurs disposent de toutes les informations et peuvent décider en appliquant la «Prudent Investor Rule».



Pour ce qui est des coûts de gestion de la fortune, la transparence est suffisante.

Ueli Mettler

### Les réserves des caisses de pension sont pleines. Maintenant, après une longue période de bonnes années boursières, un revirement des taux d'intérêt se profile. Dans quelle mesure la situation en matière de coûts dans la LPP va-t-elle changer?

Si l'on considère les dix dernières années dans leur ensemble, nous assistons effectivement à un super cycle avec des rendements supérieurs à la moyenne et, en même temps, un renchérissement quasi nul. Si bien que l'on peut faire profiter les assurés de l'intégralité du rendement. Il faut s'attendre à ce que cela change. Mais je ne peux pas dire dans quelle mesure. Il faudrait être devin.

### Dans la prévoyance professionnelle, les salariés n'ont pas vraiment le choix. Cela dépend beaucoup du poste et de l'employeur. En tant qu'assuré, peut-on contribuer à économiser des coûts?

Oui, bien sûr. Il y a des possibilités. D'abord dans le 3<sup>e</sup> pilier et dans la prévoyance libre. Il est de la responsabilité individuelle de l'assuré d'accumuler efficacement de la fortune. Sur le marché, les offres conçues efficacement sont nombreuses. Dans le 2<sup>e</sup> pilier, les possibilités d'épargne sont toutefois épuisées.

Interview: Claudio Zemp



## Dossier Caisses de pensions cantonales

# Un changement d'époque

Depuis plus de dix ans, la redistribution des jeunes vers les plus âgés est sans cesse pointée du doigt comme l'un des maux du 2<sup>e</sup> pilier. Les performances des caisses de pensions cantonales montrent que cette redistribution a pris fin en 2021. Et il semble bien qu'elle soit terminée pour longtemps.

ho. A première vue, le chiffre de 1.16 % n'a rien de spectaculaire. Pourtant, il l'est. L'année dernière, la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs auprès des caisses de pensions cantonales a en moyenne dépassé de plus de 1 % celle des rentiers – concrètement, elle s'est élevée à 2.9 % contre un taux d'intérêt technique de 1.74 %. Un écart aussi net n'avait plus été enregistré depuis de nombreuses années. La rémunération des actifs se montait à 2.17 % en 2019, un niveau légèrement supérieur au taux d'intérêt technique qui était alors de 2.02 %; à cette exception près, les rentiers ont systématiquement bénéficié d'une rémunération plus élevée.

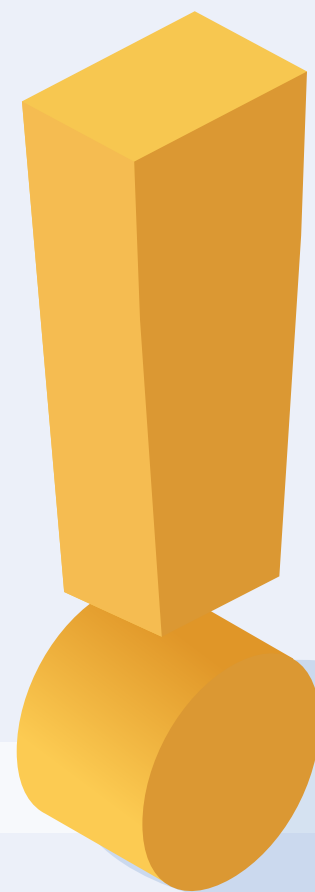
Le taux d'intérêt nettement supérieur servi sur les avoirs de vieillesse des actifs en 2021 tient pour l'essentiel à trois raisons: premièrement, le degré de couverture (et donc la réserve pour fluctuation de valeur) de nombreuses caisses de pensions est proche de la valeur cible après dix années de placement positives, deuxièmement, la performance enregistrée en 2021 s'est de nouveau avérée exceptionnelle, et troisièmement, le taux d'intérêt technique a été fortement abaissé. Sa valeur moyenne était encore de 2.23 % en 2018: il a donc diminué de 0.5 % en l'espace de trois ans, soit plus de 20 %.

De nombreux éléments plaident en faveur d'un changement d'époque plutôt que d'un phénomène passager. La situation financière solide des caisses de pensions ne fait pas de doute, et ce constat est encore plus valable en dehors de l'univers des caisses de pensions cantonales examiné ici. Les institutions de prévoyance sont donc bien armées pour faire face à des années de placement plus difficiles. La majorité des caisses a au minimum entamé la dernière ligne droite du processus d'abaissement du taux d'intérêt technique. Ces baisses ont coûté de l'argent qui pourra à l'avenir être affecté à la rémunération des assurés actifs plutôt qu'au financement complémentaire des rentes en cours. Enfin, les taux d'intérêt augmentent, ce qui est douloureux à court terme pour les caisses de pensions mais positif à long terme, car les engagements en cours pourront être mieux financés.

Entrons-nous dans une nouvelle phase caractérisée par une redistribution des rentiers vers les actifs? Non. Si les actifs reçoivent une rémunération supérieure à celle des rentiers, il ne s'agit pas d'une redistribution. Pour être précis, ils supportent – avec les employeurs – tous les risques de la caisse de pensions alors que les rentes en cours sont intégralement protégées, même dans le cas d'un assainissement. Et le risque est indemnisé avec le rendement, selon le principe des placements en capitaux. De plus, les institutions de prévoyance ont également prouvé fin 2021 que les bénéficiaires de rentes n'étaient pas oubliés: nombre d'entre elles leur versent par exemple une 13<sup>e</sup> rente mensuelle. Vu sous cet angle, le taux de 1.16 % mentionné en introduction n'est donc peut-être pas si spectaculaire, car les bénéficiaires de rentes ont souvent reçu un peu plus que «seulement» le taux d'intérêt technique sur leurs rentes.

Canton	Caisse de pensions	Nettoperformance 2021	Taux d'intérêt technique à partir du 1.1.2022	Taux d'intérêt assurés act. 2021 (2022 prospectif)
AG	Aargauische Pensionskasse*	7.50 %	2.25 % (table de génération TG)	1.00 % (2022: 1.50 %)
AR	Pensionskasse Appenzell Ausserrhoden*	10.20 %	1.50 % (table de périodique TP)	4.00 % (2022: 1.00 %)
AI	Kantonale Versicherungskasse Appenzell Innerrhoden*	11.00 %	1.25 % (TP)	5.00 % (2022: 1.00 %)
BL	Basellandschaftliche Pensionskasse	8.06 %	1.75 % (TP)	1.00–8.00 % (2022: 1.50 %)
BS	Pensionskasse Basel-Stadt* <sup>o</sup>	9.38 %	1.75 % (TP) (année passée: 2.25 %)	2.25 (1.75 %) (TK) 0–2.25 (0–2.75) (VK)
BE	Caisse de pension bernoise (BPK)	9.47 %	1.50 % (TG) (année passée: 2.00 %)	3.75 % (2022: 1.00 %)
	Caisse d'assurance du corps enseignant bernoise*	7.90 %	2.00 % (TP)	2.75 % (2022: 1.00 %)
FR	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	8.60 %	2.25 % (TP) (année passée: 3.25 %)	n.a., da LP (2022: 2.50 %)
GE	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève*	6.70 %	1.75 % (TG)	sans objet, car primauté des prestations
GL	Glarner Pensionskasse	9.10 %	1.50 % (TP)	3.00 % (2022: 1.00 %)
GR	Pensionskasse Graubünden	8.30 %	1.75 % (TG) (année passée: 2.00 %)	2.00 % (2022: 1.00 %)
JU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura*	9.23 %	2.00 % (TP)	3.25 % (2022: 0.25 %)
LU	Luzerner Pensionskasse	10.40 %	1.50 % (TG)	1.50 % (2022: 2.50 %)
NE	Caisse de pensions Canton de Neuchâtel*	8.13 %	1.75 % (TP) (année passée: 2.25 %)	5.00 % (2022: 1.00 %)
NW	Pensionskasse des Kantons Nidwalden*	6.70 %	2.00 % (TG)	4.00 % (2022: k. A.)
OW	Personalversicherungskasse Obwalden	9.33 %	1.50 % (TG) (année passée: 1.75 %)	4.00 % (2022: 1.00 %)
SG	St. Galler Pensionskasse*	7.88 %	2.00 % (TG)	2.00 % (2022: 1.00 %)
SH	Pensionskasse Schaffhausen*	8.10 %	1.50 % (TG) (année passée: 2.00 %)	2.00 % (2022: 3.00 %)
SO	Pensionskasse Kanton Solothurn	9.40 %	1.50 % (TG) (année passée: 1.75 %)	2.50 % (2022: 1.50 %)
SZ	Pensionskasse des Kantons Schwyz*	5.60 %	1.60 % (TP) (année passée: 2.20 %)	1.00 % (2022: 1.00 %)
TG	pk.tg Pensionskasse Thurgau	9.10 %	1.75 % (TG) (année passée: 2.50 %)	2.00 % (2022: 2.00 %)
TI	Istituto di previdenza del Cantone Ticino*	5.10 %	1.50 % (TP)	1.00 % (2022: 1.50 %)
UR	Pensionskasse Uri*	7.50 %	1.75 % (TG)	2.50 % (2022: 1.00 %)
VD	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud*	8.65 %	2.00 % (TP)	sans objet, car primauté des prestations
VS	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud*	8.30 %	2.50 % (TP)	4.50 % (2022: 1.00 %)
ZG	Zuger Pensionskasse	11.58 %	1.25 % (TP) (année passée: 1.50 %)	5.00 % (2022: 1.00 %)
ZH	BVK	8.00 %	1.75 % (TG) (année passée: 2.00 %)	2.00 % (2022: 2.00 %)
<b>Valeurs moyennes</b>		<b>8.49 %</b>	<b>1.74 %</b>	<b>2.90 %</b>

Les caisses en orange sont en capitalisation complète (CC), les bleues en capitalisation partielle (CP). <sup>o</sup>La PKBS réunit des œuvres de prévoyance en CC et CP. Les indications des caisses marquées avec un \* n'ont pas encore été révisées et/ou n'ont pas encore été approuvées par l'organe suprême. Source: Recherche «Schweizer Personalvorsorge»



L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

# Le compte témoin

Quiconque lit régulièrement «Focus Prévoyance» aura, espérons-le, lentement une vue d'ensemble de l'univers de la prévoyance. Tout n'est pas toujours clair, c'est normal. Et même si des ombres planent sur le système de prévoyance, c'est souvent pour une raison profane et tout à fait rationnelle.

Le fait que chaque caisse de pension tienne un compte témoin n'a rien d'opaque. Ce n'est pas non plus une machination qui enfreint la loi. Au contraire: avec le compte témoin, l'institution de prévoyance tient un registre des prestations dont chaque assuré a droit conformément aux exigences minimales formulées dans la LPP. Cela permet de garantir que le régime obligatoire (voir «Focus Prévoyance» 6/21) est bien respecté dans tous les cas.

## **Créativité conforme et justice compensatoire**

La plupart des caisses de pension assurent des parts de salaire subobligatoires, gèrent donc plus de capital d'épargne que nécessaire et doivent nécessairement faire un peu de magie comptable dans un calcul mixte avec des taux de conversion plus bas. Grâce au

compte témoin, elles peuvent néanmoins prouver à tout moment que le régime obligatoire est rempli – la rente de vieillesse calculée avec le taux de conversion concret de la caisse de pension sur la totalité du capital de vieillesse d'un assuré ne doit pas être inférieure à celle calculée uniquement sur le capital obligatoire avec le taux de conversion LPP de 6.8%. Toute la magie de l'objectif du 2<sup>e</sup> pilier se situe dans le taux de conversion (voir «Focus Prévoyance» 1/21).

Un compte témoin représente une charge de travail considérable, car il est différent pour chaque assuré. Ainsi, pour les employés des caisses de pension, ce serait une horreur administrative de devoir tenir plus d'un compte témoin pour chaque assuré, comme on en entend parler parfois dans le débat en cours sur la réforme de la LPP.

Un petit réconfort pour les pauvres: les caisses de pension qui n'assurent que les prescriptions minimales, c'est-à-dire qui assurent le strict minimum, peuvent aussi s'épargner le compte témoin.

# Actualités

## Espérance de vie

### Nouvelle hausse

Selon les chiffres provisoires 2021 de la statistique de la population et des ménages de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la population résidente permanente de la Suisse a progressé de 0.8 % par rapport à 2020, pour atteindre plus de 8.7 millions d'habitants à fin 2021. 89 400 naissances vivantes ont été enregistrées en 2021, un nombre inédit depuis 1972. On observe également une progression des mariages et des divorces ainsi qu'une diminution des décès. L'espérance de vie est repartie à la hausse en 2021. L'espérance de vie à la naissance a atteint provisoirement 81.7 ans chez les hommes contre 81.1 ans en 2020. Celle des femmes a également progressé, passant 85.2 ans en 2020 à 85.7 ans en 2021. L'espérance de vie à 65 ans s'est élevée à 19.9 ans pour les hommes et 22.7 ans pour les femmes, respectivement +0.6 an et +0.5 an par rapport à 2020.



Film documentaire

## La retraite sur grand écran

Le réalisateur suisse Steven Vit raconte dans un documentaire comment son père vit sa nouvelle liberté de retraité. Présenté en avant-première au Festival du cinéma de Nyon dimanche, le film «Für immer Sonntag» sortira en salles le 19 mai.

### Inflation

#### L'épargne perd de sa valeur

En Suisse, les épargnants ont perdu plus de 20 milliards de francs en un an avec la flambée de l'inflation. Selon la «NZZ am Sonntag», le pouvoir d'achat de leur capital a été amputé de ce montant car le renchérissement annuel a atteint fin mars un record de 2.4 % inédit depuis plusieurs années. Le taux d'intérêt réel corrigé de l'inflation est donc de -2.4 %, selon le journal qui précise que les épargnants n'avaient pas subi une telle perte de valeur depuis 40 ans.

### Salaires

#### L'USS exige une augmentation générale

L'Union syndicale suisse (USS) craint que l'inflation et la hausse annoncée des primes d'assurance-maladie n'amputent le pouvoir d'achat de plus de 3000 francs par famille. L'USS revendique donc une augmentation générale des salaires ainsi que des mesures de compensation du renchérissement. Tous les salariés devraient percevoir un salaire d'au moins 4000 francs et ce, sur 13 mois. (ats)

### Politique monétaire

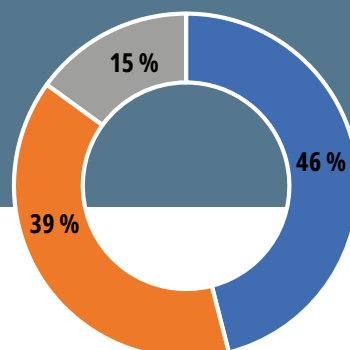
#### Enquête auprès des économistes

En mars, le KOF, en collaboration avec la Neue Zürcher Zeitung (NZZ), a interrogé 110 économistes des hautes écoles et universités suisses sur leurs attentes concernant l'inflation et la politique monétaire en Suisse. Plus de la moitié des participants estiment que le taux directeur sera positif au cours des cinq prochaines années. Une hausse des taux d'intérêt de la BNS n'est attendue que lorsque la BCE aura relevé son taux directeur.

## QUESTION DU MOIS

### L'inflation est de retour – qu'est-ce que cela signifie pour les caisses de pensions ?

En avril, nous vous avons demandé de lire le marc de café. A quoi les caisses de pension doivent-elles se préparer avec le retour de l'inflation? Près de la moitié (46 %) des voix s'attendent à ce que les marchés de placement restent volatils et tendent à être faibles. La deuxième opinion la plus répandue (39 %) est que les pertes sur les obligations vont maintenant suivre – avec de meilleures perspectives de rendement par la suite. Les voix les moins nombreuses (15 %) s'attendent à ce que l'inflation allège les passifs.



- Performance toujours faible
- Ça fait mal à court terme, mais s'éclaircit à moyen terme
- Allègement du côté du passif

### Réserves vs. niveau des pensions Participez à la question du mois mai:

L'Union syndicale suisse (USS) critique le fait que les réserves soient beaucoup trop élevées, compte tenu de la baisse continue des rentes du 2<sup>e</sup> pilier.

Que faut-il faire?

VOTE >



# Actualités

## Allemagne

### Une augmentation record des retraites

Le gouvernement fédéral allemand a annoncé une augmentation record du montant des retraites. Dans les Länder de l'Ouest, les retraites augmentent de 5.4 % après avoir stagné l'année passée. Dans ceux de l'Est, elles sont relevées de 6.1 % après une faible hausse. Cette hausse est la plus forte depuis 1994 à l'Est et depuis 1983 à l'Ouest, indique [«Spiegel online»](#). Les organisations sociales et les syndicats craignent toutefois que les retraités en profitent peu car la hausse des prestations de retraite sera amputée par l'inflation, selon eux.

## Pays-Bas

### Réforme du système de retraites

Une étape a été franchie dans la réforme globale du système de retraites néerlandais, selon [europeanpensions.net](#). La ministre des retraites Carola Schouten a envoyé le projet de loi à la Chambre des représentants. Le nouveau système devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Liechtenstein

### Mesures pour garantir à long terme le financement de l'AVS

Le gouvernement du Liechtenstein a adopté la réponse au postulat «Mesures possibles pour garantir à long terme le financement de l'AVS dans le cadre d'une stratégie vieillesse». La réponse au postulat explique en détail le mécanisme d'intervention inscrit dans la loi pour la garantie financière de l'AVS à long terme ainsi que la façon dont le mécanisme a fonctionné jusqu'à présent. (ats)

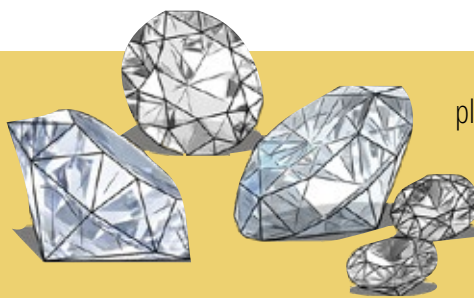
### Peinture du Moyen

**Âge.** Quelle est la peinture la plus chère jamais vendue aux enchères?

Selon Wikipedia, il s'agit d'un tableau de Léonard de Vinci. Cette œuvre représente un portrait de Salvator Mundi que le maître a peint à l'huile il y a un demi-millénaire. En 2017, le tableau change de mains chez Christie's. L'oligarque russe [Rybolowlew](#) le cède au prince héritier saoudien Mohammed bin Salman. Pour un peu plus de 450 millions de dollars, plus emballage.

**200 millions pour un «shot».** Un portrait en sérigraphie de [Marilyn Monroe](#) sera vendu aux enchères en mai chez Christie's à New York. On s'attend à une recette d'au moins 186 millions de dollars, selon les estimations. Pourquoi tant d'argent? Premièrement, c'est un original d'Andy Warhol. Deuxièmement, le «Shot Sage Blue Marilyn» est l'un des quatre tableaux ayant été «améliorés» par Dorothy Podber en 1964 grâce à une balle de revolver. Les frères et sœurs [Thomas et Doris Ammann](#), à qui appartenait l'œuvre, étant décédés, leur collection d'œuvres d'art est vendue aux enchères. Au profit des enfants. Quasiment de fondation à fondation – et pour une bonne cause.

**Économie circulaire «étoilée».** L'argent doit toujours circuler quelque part, l'entasser serait une erreur. Il existe toutefois des exemples de biens immobiliers que l'on préférerait ne pas posséder. Les vieux châteaux font partie de cette catégorie de placements. Des biens pour lesquels, même lorsqu'on en hérite, il vaut mieux calculer à deux fois avant de les accepter. Les dépenses sont souvent trop importantes, et les coûts cachés trop élevés, sans parler de la protection du patrimoine. Comme le rapporte Gault Milau, le châtelain Andreas Caminada a racheté le château de Schauenstein, situé dans les Grisons, à une fondation après près de 20 ans. La partie la



plus précieuse, la cuisine et la salle, appartenaient depuis longtemps déjà à Andreas et Sarah Caminada et cela ne devrait pas changer.

La propriété de Fürstenau (GR) appartenait à la fondation Heinrich Schwendener. Andreas Caminada n'aurait pas pu acheter le château tout seul, indique le communiqué de presse. C'est pourquoi il l'a intégré dans une chaîne qui a cofinancé l'achat et qui porte un joli nom: [«the living circle»](#).

**Follow the Monet.** «Combien de canons doit-on vendre pour pouvoir s'acheter un Monet?». C'est avec cette question hérétique que l'auteur satirique Karpi a ouvert le premier volet de sa nouvelle rubrique [«Switzerland says Sorry»](#). Sur le canal [swissinfo.ch](#), Karpi s'excuse au nom de la Suisse pour des choses dont il n'est en fait pas responsable. Le format est amusant et vaut la peine d'être vu. Dans une vidéo en langue anglaise, des faits cachés sont expliqués sur la collection d'art «contaminée» d'Emil Georg Bührle et sur le nouveau bâtiment du Kunsthaus à Zurich, la ville natale de Karpi. Cela ne coûte au spectateur que quatre minutes de son temps. Mais attention: l'exagération par des jeux de mots pourrait heurter la sensibilité politique de certaines personnes.

**Expiré.** Vous souvenez-vous encore des [vieux billets](#) de banque colorés de la huitième série? Cette dernière était en circulation depuis 1995. L'historien de l'art Jacob Burckhardt était représenté sur les billets de 1000 francs. Le poète Charles Ferdinand Ramuz ornait quant à lui le billet de 200 francs et Alberto Giacometti le billet de 100 francs. Enfin, le billet de 50 francs représentait la peintre Sophie Taeuber-Arp, et le billet de 10 francs Le Corbusier. Ces billets de banque ont été retirés le 30 avril 2021 et ne sont ainsi plus un moyen de paiement officiel. On peut toutefois encore les échanger à la Banque Nationale. À la valeur nominale complète – s'ils sont vrais.

# Actualités

## Caricature du mois

### Primes d'assurance maladie: la hausse s'annonce lourde à supporter



#### Caisses de pensions

### Le 1<sup>er</sup> trimestre est le pire des deux dernières années

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont obtenu en mars une performance moyenne de 0.2 % après déduction des frais. Le rendement depuis le début de l'année est ainsi de -3.4 %. Le meilleur résultat (1.4 %) provient d'une grande caisse de pension. Le mois de mars a été marqué par l'invasion russe de l'Ukraine. Le 1<sup>er</sup> trimestre est le pire des deux dernières années. L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses s'affiche en recul de -3.5 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Il a cédé -7.3 points durant le trimestre sous revue. Les mois de janvier et février ont été nettement négatifs, tandis que mars a enregistré une légère progression.

#### Marché du travail

### Près d'un quart de million d'emplois vacants en Suisse

Près d'un quart de million d'emplois sont vacants en Suisse. La plupart des postes à pourvoir se trouvent dans le secteur des soins. Telle est la conclusion de x28 AG dans son «Jobradar». La plateforme d'emploi a enregistré 246 942 postes vacants au premier trimestre 2022 (à la date de référence du 15 février). Les employés du secteur de la santé sont particulièrement recherchés (13 698 offres). Viennent ensuite le bâtiment (12 585 offres), puis le commerce de détail, le secteur informatique ainsi que la restauration et l'hôtellerie, avec chacun plus de 11 000 postes vacants. (awp ats)

#### Chômage

### Le chômage a diminué

Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), à fin mars, 109 500 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 8470 de moins que le mois précédent. Le taux de chômage a diminué, passant de 2.5 % en février 2022 à 2.4 % pendant le mois sous revue. Le chômage a diminué de 48 468 personnes (-30.7 %) par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

#### Innovation

### Innosuisse lance le «Swiss Accelerator» pour les start-ups et les PME

Les start-ups et PME suisses n'ont actuellement pas accès à l'offre d'encouragement «Accelerator» du Conseil européen de l'innovation (EIC). Avec le «Swiss Accelerator», Innosuisse met en place une offre d'encouragement compétitive comme mesure transitoire. Les start-ups et PME comptant moins de 250 postes à temps plein peuvent soumettre une demande de soutien financier pour des projets d'innovation avec un fort potentiel d'innovation.

#### Cyber Security

### Création d'une association visant à accroître la cyberrésilience

L'association «Swiss Financial Sector Cyber Security Centre» (Swiss FS-CSC) a été créée à Zurich en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer. Celle-ci a pour but de renforcer la coopération entre les établissements financiers et les autorités dans la lutte contre les cybermenaces et d'accroître la résilience du secteur financier.



### Aperçu des thèmes

Le numéro de juin aura pour thème «Bataille autour des réformes de la prévoyance vieillesse: sur quoi le peuple votera-t-il dans le domaine de l'AVS et de la LPP? ».



# Cours avancé pour responsables de caisses de pensions

Formation approfondie

**Mardi 10 mai 2022, Paudex**

Les participants pourront voir en détail l'ensemble des éléments qui sont de la compétence du conseil de fondation. Le cours fait le tour des tâches fixées aux articles 51a LPP et 49a OPP 2 avec des spécialistes reconnus dans les domaines comptable, actuariel du droit et de la communication.

## Contenu et intervenants

- Actualités de la prévoyance
- Expert (tâches)
- Organe de révision (tâches)
- Responsabilité
- Communication
- Problématiques discutées

**Francis Bouvier**, Actuaire ASA, Actuaire IAF, Responsable pôle Prévoyance Professionnelle BCV, Directeur Fondation BCV 2<sup>e</sup> pilier

**Guy Chervet**, Expert-comptable diplômé, associé et administrateur au sein du Groupe de sociétés fiduciaires BfB

**Yves-Marie Hostettler**, juriste et gérant de caisse de pension diplômé, Représentant de l'ASIP en Suisse romande et Responsable du service de gestion des institutions de prévoyance autonomes à Retraites Populaires

**Michèle Mottu Stella**, Experte agréée LPP, Prevanto Partner

**Laurent Pittet**, Associé fondateur, Pittet Communication SA, Conseiller en communication titulaire du Diplôme fédéral, Licencié en Lettres

## Groupe cible

Ce cours s'adresse aux membres de conseil de fondation, membres de commissions de prévoyance et autres responsables de caisses de pensions.

*Vous trouverez de plus amples informations sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch). Sous réserve de modifications du programme.*

**Lieu**  
Centre Patronal,  
Route du Lac 2,  
1094 Paudex

**Heure**  
09h00 – 16h30

**Coûts, credit points et inscription sur [vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)**

**Renseignements**  
Beatrice Steiner  
+41 (0)41 317 07 48  
[bs@vps.epas.ch](mailto:bs@vps.epas.ch)  
[vps.epas.ch](https://vps.epas.ch)

Co-organisateur



Credit Points

